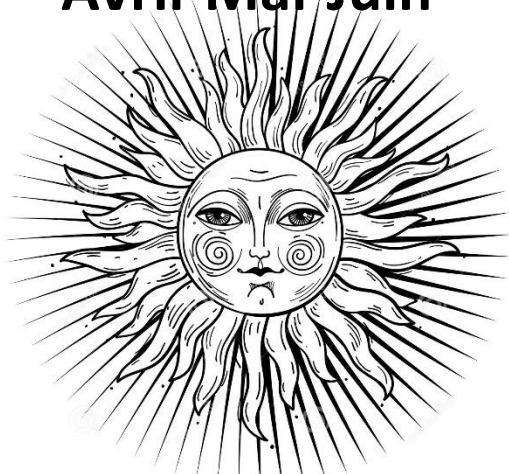


2025

Avril-Mai-Juin



BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE
DE SAINT-JOSEPH



- Compte rendu des Conseils municipaux
- Informations
- Vie de la commune

COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;
M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Mmes. LEFEVRE Sylvie, LETERRIER Sophie Adjointes ;
MM. GUERIN Stéphane, AMBROIS Christophe, LIGNY Franck-Edouard, Serge CLOT, Roland PINCHON, Mmes
Nathalie MERMET-BIJON, SIMON Béangère, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

M. PAIN Frédéric donne pouvoir à M. AMBROIS Christophe,
Mme ROUTROU Delphine donne pouvoir à Mme SIMON Béangère
Mme BRUNEAU de la SALLE Mireille donne pouvoir à Mme MERMET-BIJON Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Approbation du procès-verbal du 24 février 2025 à l'unanimité

DCM 2025- 11 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
Vu la délibération du 20 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Joseph ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Considérant les éléments susvisés ;
Présentation générale du Compte Financier 2024

	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	520 017.72 €	230 669.15 €	750 686.87 €
Dépenses	395 323.09 €	381 573.40 €	776 896.49 €
Résultat de l'exercice	124 694.63 €	-150 904.25 €	-26 209.62€
Résultat antérieur reporté	238 888.79 €	-11 373.03 €	227 515.76 €
Résultat de clôture	363 583.42 €	-162 277.28 €	201 306.14 €
Restes à réaliser dépenses		92 121.46 €	
Restes à réaliser recettes		86 877.00 €	
Différence entre restes à réaliser		-5 244.46 €	
Résultat cumulé	363 583.42 €	-167 521.74 €	196 061.68 €

Monsieur le Maire informe que la capacité d'autofinancement 2024 est de 124 694 €. Elle était de 93 142 € en 2023. Il convient de préciser que des remboursements EDF ont été effectués sur l'année 2024 au titre de l'année 2023. La capacité d'autofinancement reste correcte mais il faut être vigilant.

Depuis 2017, on observe une augmentation des frais de personnel mais qui reste mesurée : pour la commune de Saint-Joseph, ces frais s'élèvent à 208 € par habitant en 2024 par comparaison à la moyenne au niveau du département qui est de 276 € par habitant.

Les charges générales s'élèvent à 192 € par habitant ; au niveau départemental elles sont de 212 € par habitant.

Les recettes fiscales s'élèvent à 368 € par habitant sur la commune de Saint-Joseph et à 379 € par habitant au niveau départemental.

Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de garderie et de logement. Il faut noter l'absence de DETR pour les travaux de logement.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Saint-Joseph Ce compte Financier Unique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2025-12 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte financier unique (CFU) présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 11 373.03 €		-150 904.25 €	92 121.46 € 86 877.00 €	-5 244.46 €	- 167 521.74 €
FONCT	270 223.76 €	31 334.97 €	124 694.63 €			363 583.42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du **résultat, le résultat** d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	363 583.42 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	167 521.74 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	196 061.68 €
Total affecté au c/ 1068 :	167 521.74 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

167 521.74 € au compte 1068 – Affectation du résultat

196 061.68 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté

DCM 2025-13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que les bases d'imposition sont fixées par l'état et évoluent régulièrement.

Les taux d'imposition sont fixés par les communes.

La commune de Saint-Joseph applique des taux qui sont inchangés depuis 40 ans. Ces taux étaient inférieurs à la moyenne des communes du Cotentin.

Pour 2025, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1% la taxe foncière bâtie et de maintenir les taux pour la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer les taux d'imposition suivant pour l'année 2025 :

Foncier bâti = 34,00 %

Foncier non bâti = 23,52 %

Taxe habitation = 8,66 %

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DCM 2025-14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES
	627 877.19 €		627 877.19 €
Charges à caractère général	192 036.19 €	Atténuation de charges	10 000.00 €
Charges de personnel	185 600.00 €	Produits des services	16 900.00 €
Atténuation de produits	5 500.00 €	Impôts et taxes	279 545.00€
Autres charges de gestion	45 100.00 €	Dotations et subventions	111 500.00 €
Charges financières	2 000.00 €	Autres produits gestion	13 801.42 €
Virement à la section investissement	187 141.00 €	Produits exceptionnels	66.09 €
Opération d'ordre	10 500,00 €	Produits financiers	3.00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	196 061. 68€
Section d'investissement	DEPENSES		RECETTES

	623 409.74 €		623 409.74 €
Déficit	162 277.28 €	Dotations	206 021.74 €
Emprunts et dettes	20 000.00 €	Subvention investissement	54 744.00 €
Immobilisation incorporelle	31 413.00 €	Emprunts	15 000.00 €
Immobilisation corporelle	71 800.00 €	Restes à réaliser 2024	86 877.00 €
Immobilisation en cours	162 983.00 €	Amortissement	10 500.00 €
Reste à réaliser 2024	92 121.46 €	Virement de la section	187 141.00 €
Opération sous mandats	32 815.00 €	fonctionnement	
Opérations Patrimoniales	50 000.00€	Opérations sous mandats	13 126.00 €
		Opérations Patrimoniales	50 000.00 €
TOTAL	1 251 286.93 €	TOTAL	1 251 286.93 €

Monsieur Le Maire précise que dans les dépenses d'investissement sont prévues : les travaux de clocher de l'église, la finalisation des travaux de logement, le début des études de travaux pour la MAM /Bibliothèque, la 2ème phase de changement des lampes des candélabres et l'étude pour la chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget de la Commune de Saint-Joseph pour l'exercice 2025.

DCM 2025-15 : CHANGEMENT HEBERGEUR SITE INTERNET

Mme LETERRIER Sophie informe l'assemblée que l'entreprise Objectif Multimédia, prestataire d'hébergement du site internet de la commune a cessé son activité. Objectif Multimédia a proposé l'entreprise ADNPIX pour reprendre l'hébergement du site internet en continuant dans les mêmes conditions.

L'entreprise ADNPIX propose une reprise en main du site, la migration sera non-facturée et il n'y aura pas d'impact sur le site.

L'entreprise ADNPIX propose un devis de 380.00 € H.T soit un montant T.T.C de 456.00€.

Ce tarif reste identique à celui de l'entreprise Objectif Multimédia.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise ADNPIX pour un montant de 380€ H.T. soit 456 € T.T.C.

DEVIS :

DCM 2025-16 : DEVIS 2L PAYSAGE

M. SEPULCHRE de Condé Laurent présente un devis de 2L Paysage pour broyage des branches que l'agent technique a coupé derrière le commerce.

Le devis s'élève à 526 € H.T. soit 631.20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise 2L Paysage à Valognes pour un montant de 526 € H.T soit 631.20 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise 2L Paysage à Valognes.

DCM 2025-17 : DEVIS THERMICLIM

M. SEPULCHRE de Condé Laurent présente un devis de THERMICLIM de Martinvast pour l'entretien de la VMC double flux du groupe scolaire, garderie, salle de sports et logement au-dessus de la garderie.

Cette maintenance annuelle est obligatoire.

Le devis s'élève à 1 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise THERMICLIM de Martinvast pour un montant de 1 000€ annuel

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise THERMICLIM de Martinvast

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de maintenance avec THERMICLIM de Martinvast.

DCM 2025-18 : DEVIS LEBIEZ

M. SEPULCHRE de Condé Laurent présente trois devis de l'entreprise LEBIEZ de Valognes. Deux devis pour le remplacement du tracteur tondeuse et un devis pour la réparation du filet de bac.

Le 1^{er} devis de remplacement du tracteur tondeuse s'élève à 19 360 € T.T.C.

Le 2^{ème} devis pour le remplacement du tracteur tondeuse s'élève à 7 590 € T.T.C.

Le 3^{ème} devis pour le remplacement du filet de bac s'élève à 1 161.44 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise LEBIEZ de Valognes pour le remplacement du filet de bac pour un montant de 967.87 € H.T. soit 1 161.44 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise Lebiez de Valognes.

DCM 2025-19 : DEVIS GEOMETRE DROUET

M. SEPULCHRE de Condé Laurent présente un devis d'établissement de plan partiel en vue de division d'une parcelle pour détacher 2 terrains à bâtir sur la commune.

Ce devis établit par le cabinet Géomètre Drouet de Valognes s'élève à 2 004.97 € H.T. soit 2 405.96 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre du cabinet DROUET de Valognes pour un montant de 2 004.97 € H.T. soit 2 405.96 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès du cabinet DROUET de Valognes.

INFORMATIONS :

-Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement au-dessus de la garderie sera loué la semaine prochaine à un jeune couple.

-Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de la SAFER a été reçu concernant la parcelle à côté de la chapelle qui a été cédée à un exploitant avec condition de cession à la commune de Saint-Joseph d'une bande de terrain pour éviter le passage des tracteurs entre la chapelle et le calvaire.

-Au sujet du projet MAM/Bibliothèque, Monsieur Le Maire informe qu'une convention avec le FIR a été signée. Le dossier avec la CAF est en cours de finalisation.

-Monsieur Le Maire indique que le budget 2026 sera établi et voté par l'équipe municipale actuelle.

-Monsieur Le Maire informe que GROUPAMA est venue faire un contrôle concernant notamment le groupe scolaire la semaine dernière. La conseillère a noté le suivi sérieux des normes de sécurité : extincteurs, contrôle électrique annuel effectué par la collectivité.

-Monsieur AMBROIS Christophe s'interroge sur l'utilité d'achat d'un nouveau tracteur tondeuse. En effet, l'ESAT effectuant déjà une partie de l'entretien des espaces verts sur la commune, Monsieur AMBROIS Christophe demande s'il ne serait pas plus judicieux de confier l'intégralité des espaces verts à une entreprise plutôt que d'investir dans un tracteur tondeuse. Monsieur Le Maire répond qu'effectivement une étude comparative doit être effectuée.

-Monsieur le Maire informe qu'il y a eu deux tentatives de cambriolage sur la commune. Les autorités ont été prévenues.

-Monsieur Le Maire lit à l'assemblée un courrier reçu par lettre recommandée de M. et Mme Leparquois habitant la Chasse Girot. Dans cette lettre, M. et Mme LEPARQUOIS expriment leur étonnement et leur incompréhension face à l'intention de la commune de supprimer l'espace vert du lotissement Girot. Ils soulignent que cette suppression va à l'encontre de l'accord unanime des propriétaires et soulève des préoccupations sur les risques d'inondations et menace la préservation de la verdure dans le village. Ils demandent que l'avis des propriétaires soit entendu. Monsieur Le Maire précise qu'il a cherché si des accords ou des règlements concernant cet espace vert avaient été établis auprès du notaire lors des ventes de parcelles, mais il n'y a rien de déposé chez le notaire.

-Monsieur le Maire précise qu'un règlement de lotissement devient caduc au terme de dix ans à compter de la délivrance de l'autorisation de bâtir ; au-delà les règles d'urbanisme s'appliquent. Par ailleurs, Monsieur Le Maire précise que le lotissement est proche d'espaces verts environnants.

-Monsieur LIGNY Franck-Edouard indique qu'à la base du lotissement Girot il y avait 10 maisons, qu'un autre lotissement a été construit au Clos Ludet et qu'un autre est en cours de construction et qu'il serait judicieux de garder un peu de verdure. Monsieur LIGNY Franck-Edouard précise que tous les autres propriétaires de la Chasse Girot mais aussi ceux des autres rues (Ludet) sont opposés à ce projet.

-Monsieur AMBROIS Christophe demande si avec les frais d'étude, de bornage et viabilisation, la vente de ces parcelles suffira à couvrir les besoins de financement pour la MAM/Bibliothèque suite à la non-obtention de la DETR. Monsieur le Maire répond que oui.

-Monsieur AMBROIS Christophe demande si la vente de la bibliothèque actuelle ne serait pas préférable. Monsieur le Maire répond qu'elle ne peut être vendue avant que la bibliothèque ne soit installée dans ses nouveaux locaux. Il ne faut pas attendre une grosse somme de cette vente. En effet, il n'y a qu'un petit terrain derrière la bibliothèque qui n'est pas facile à aménager et de gros travaux sont nécessaires pour réhabiliter le bâtiment. Monsieur AMBROIS Christophe demande si une estimation financière de la bibliothèque actuelle est possible. Monsieur Le Maire répond que cela peut être fait. Monsieur PINCHON Roland ajoute qu'il sera difficile d'attendre la vente de la bibliothèque actuelle pour financer la MAM.

-Monsieur Le Maire précise qu'avec la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) le nouveau PLUI exige des constructions autour des espaces urbanisés avec une densification. Monsieur le Maire précise que sur les 2 parcelles prévues à vendre il restera 700 m² d'espace vert.

-Monsieur LIGNY Franck-Edouard demande s'il n'y a pas de risque d'inondations en cas de constructions en plus. Monsieur Le Maire précise que l'évacuation des eaux de pluies est mieux gérée maintenant qu'il est requis d'établir un plan de gestion des eaux pluviales à la parcelle. Possibilité de faire un devis pour étude des sols.

-Monsieur LIGNY Franck-Edouard demande s'il serait possible de construire sur le terrain de l'ancien stade. Monsieur Le Maire répond que c'est un terrain où dès qu'il pleut il y a énormément d'eau et que ce terrain est utilisé par les associations : vide grenier, Méchoui, Cirque...Il remplit des fonctions dans la vie communale.

20 H 35 : départ de Mme LEFEVRE Sylvie

Monsieur le Maire tient à remercier les enfants de Marie Cottebrune décédée récemment pour le don de 320 € pour l'entretien de l'église.

Monsieur Le Maire remercie les enfants de l'école de Sainte-Marie à Valognes pour la carte postale envoyée dans le cadre de la participation financière de la commune à un séjour à la montagne.

20 H 40 départ de M. SEPULCHRE de Condé Laurent

Monsieur LIGNY Franck-Edouard informe M. Le maire que Mme LEVAVASSEUR du P'tit St Jo demande si les devis pour travaux concernant les dalles de plafond noircies et du carrelage abîmé de son commerce ont pu être établis. Monsieur Le Maire répond qu'il s'en occupe.

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain conseil municipal : lundi 12 mai à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

SEANCE DU 12 MAI 2025

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Mme. LEFEVRE Sylvie, Adjoints ;

MM. GUERIN Stéphane, AMBROIS Christophe, LIGNY Franck-Edouard, PINCHON Roland, Mmes ROTROU Delphine, BRUNEAU de la Salle Mireille, Bérangère SIMON, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

M. PAIN Frédéric donne pouvoir à M. AMBROIS Christophe,

Mme MERMET-BIJON Nathalie donne pouvoir à Mme BRUNEAU de la Salle Mireille,

Mme LETERRIER Sophie donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie.

ABSENT EXCUSE

M. CLOT Serge

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme SIMON Bérangère

Approbation du procès-verbal du 7 AVRIL 2025 à l'unanimité

DCM 2025-20 : APPROBATION CHANGEMENT STATUTS SDEM50

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;

- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR

VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;

- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

DCM 2025-21 : VERSEMENT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire liste les différentes subventions accordées pour l'année 2024. Monsieur Le Maire rappelle que toutes associations de Saint-Joseph ayant une activité à destination des Saint-Josephais(es) peuvent y prétendre. Les demandes non locales ne sont pas acceptées. Monsieur le Maire propose de verser le même montant de subvention que l'année 2024 et précise que le paiement interviendra sous réserve de fournir le justificatif de bilan activités et bilan financier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser aux associations, au titre de l'exercice 2025, les subventions suivantes :

Comité des fêtes	250.00 €
Association pour la sauvegarde du patrimoine de saint-joseph	250.00 €
Association des Parents d'élèves - St-Joseph	450.00 €
Club des Toujours Jeunes - St-Joseph	250.00 €
Football Club Sottevast/St-Joseph	250.00 €
Association Sportive de Saint-Joseph	250.00 €
Association Le Chœur des Villages - St-Joseph	250.00 €
La Lutte Valognaise	190.00 €
Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques - Montebourg	60.00 €
Fondation Bon Sauveur	55.00 €
La Ligue contre le Cancer - Saint-Lô	60.00 €
La Prévention Routière - Saint-Lô	60.00 €
Association pour le Développement des Soins Palliatifs - Valognes	80.00 €
Secours Catholique - Coutances	50.00 €
Secours Populaire Français - Querqueville	50.00 €

DCM 2025-22 : CHOIX ASSISTANTES MATERNELLES POUR LA MAM

Monsieur Le Maire rappelle qu'une équipe d'assistant(e)s maternel(le)s doit être choisie pour accueillir les enfants au sein de la future MAM. Après un examen des dossiers par la commission scolaire et des entretiens, la commission propose de retenir la candidature du dossier "La maison des petits cœurs" cette équipe est constituée de :

Mme LEPIGEON Sophie

Mme HENRY Loëtitia

Mme DESPLANQUES Lorenza.

Cette équipe, travaillant déjà ensemble, répond aux critères de professionnalisme, de compétences et d'expérience professionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir les candidatures suivantes pour exercer au sein de la MAM de Saint-Joseph : Mme LEPIGEON Sophie, Mme HENRY Loëtitia et Mme DESPLANQUES Lorenza.

DCM 2025-23 : CONVENTION SYNDICAT SCOLAIRE ENTRE DOUVE ET GLOIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'un syndicat scolaire Entre Douve et Gloire regroupe les communes de l'Etang-Bertrand, Magneville, Morville et Négreville.

Le syndicat scolaire Entre Douve et Gloire propose la signature d'une convention avec la commune de Saint-Joseph.

Cette convention rappelle qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune accueillant les enfants dans le cas d'une inscription scolaire hors de l'école de rattachement.

Les frais de restauration et garderie, habituellement supportés par le syndicat scolaire Entre Douve et Gloire seront à la charge des parents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'approuver les termes de la convention entre le Syndicat scolaire Entre Douve et Gloire et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

DCM 2025-24 : DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de la directrice de l'école.

En effet, dans le cadre de l'apprentissage de la lecture au CP, des nouveaux programmes seront mis en place à la rentrée 2025. Les manuels en cours d'utilisation ne seront par conséquent plus adaptés. Madame la directrice sollicite l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour l'achat de nouveaux manuels. Le coût unitaire est de 11.85€ et une quantité de 10 est nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école de Saint-Joseph pour un montant de 120 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au versement des sommes attribuées

DEVIS :

DCM 2025-25 : DEVIS FROID 14

Monsieur le Maire rappelle que, lors d'un précédent conseil municipal, un devis de Froid 14 avait été présenté pour la modification des tuyauteries frigorifiques du commerce Au P'tit St Jo. En effet, de la condensation se fait par les tuyaux frigorifiques au niveau du plafond. Cela engendre des dégradations sur la laine de verre et les plaques du plafond. Froid 14 propose de sortir en extérieur les tubes de froid le long du mur. Le devis s'établissait à 2 528.63 € H.T soit 3 034.36€ T.T.C. Le devis étant établi depuis plus de 3 mois, une actualisation sera demandée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise FROID 14 pour un montant de 2 528.63 € H.T
soit 3 034.36 € T.T.C.

INFORMATIONS :

-Monsieur Le Maire souligne que la cérémonie du 8 mai s'est déroulée avec le nouveau président de l'association des Anciens Combattants M. Clément LEFLAMAND. Ce fut un moment très apprécié notamment par l'accompagnement du Chœur des Villages pour les chants.

-Monsieur Le Maire informe que la commission scolaire a rencontré les futures assistantes maternelles de la MAM pour l'établissement d'une convention entre elles et la commune.

-Monsieur le Maire a rencontré les locataires du logement au-dessus de la garderie. Ces derniers sont ravis d'être dans ce logement et précisent qu'ils n'entendent aucun bruit provenant de la garderie que ce soit le matin ou en journée

-Monsieur Le Maire précise que le permis de construire de la MAM est toujours en cours d'instruction. Certains documents manquants (notamment pour la gestion des eaux pluviales) ont été déposés.

-Monsieur Le Maire et Monsieur SEPULCHRE de Condé ont rencontré Monsieur NICOLINI directeur de la direction Urbanisme et Habitat à l'Agglomération du Cotentin.

-Monsieur Le Maire informe qu'une convention est en cours de rédaction avec les communes avoisinantes concernant la petite enfance, l'idée étant d'uniformiser les pratiques et les coûts des centres aérés.

-Monsieur Le Maire informe qu'il y a quelques soucis de voisinage et de droits de passage sur la commune.

-Monsieur Le Maire informe que la plaque du jardin des souvenirs a été remise au cimetière.

-Monsieur Le Maire informe qu'un permis de construire sur le lotissement « Clos Ludet II » a été refusé par VEOLIA concernant un document administratif qui fait défaut.

-Monsieur Le Maire informe que les tests d'infiltration du clocher de l'église n'ont pas encore été faits et seront faits la semaine prochaine.

-Monsieur Le Maire informe que dans le cadre des travaux GRDF de mise en place du Biogaz de Valognes à Tollevast, des morceaux de route ont faïencé. L'entreprise chargée des travaux BERNASCONI va reprendre les endroits endommagés.

Monsieur Le Maire remercie vivement Monsieur Thierry LEVAVASSEUR, époux de Madame Brigitte LEVAVASSEUR du P'tit St Jo, pour l'entretien et aménagement de l'espace vert devant le commerce.

-Monsieur Le Maire informe que lors du dernier Conseil d'école du 6 mars, le rapport d'évaluation de l'école établi par l'inspecteur de circonscription a été présenté. Cette évaluation a été réalisée en septembre 2024. L'équipe d'évaluateurs avait rencontré l'équipe enseignante, les enfants, les ATSEM et la collectivité. Le retour d'évaluations est très positif.

-Madame Rotrou Delphine demande si le temps méridien de la cantine se passe bien. Monsieur le Maire répond que globalement cela se passe plutôt bien.

-Monsieur le Maire rappelle que la retraite aux flambeaux organisée par l'association de la sauvegarde du Patrimoine a lieu vendredi prochain. La randonnée des Petits souliers et la course cycliste « la Brionne » ont lieu dimanche prochain.

-Monsieur le Maire lit un courrier reçu de Monsieur. Philippe BRIEAU et de Madame Sandrine CARON habitants de la Chasse Giroit. Ce courrier fait part de leurs désaccords pour la vente envisagée du terrain cadastré 709. Dans cette lettre, Monsieur BRIEAU et Madame CARON soulignent que depuis leur installation il y a 30 ans sur la commune, ils ont dû faire face à un développement des constructions autour de chez eux notamment les 2 lotissements. Leur volonté est de pouvoir s'épanouir dans un cadre verdoyant. Ils soulignent que cela paraît incohérent de réduire les espaces verts alors que de nombreuses villes cherchent à les préserver pour contrer les effets du réchauffement climatique. Ils comprennent les besoins financiers et de logement de la commune mais demandent qu'une autre solution soit explorée.

-Monsieur le Maire informe que jeudi prochain une agence immobilière et un notaire viendront établir une évaluation financière du local de la bibliothèque. Un devis pour faire l'étude de perméabilité du terrain est attendu. Un géomètre viendra début juin pour définir les parcelles susceptibles d'être vendues. Monsieur Franck-Edouard LIGNY demande s'il peut être informé de la date. Monsieur le Maire lui communiquera.

-Madame Sylvie LEFEVRE informe que Monsieur HARDY demande où en sont les travaux de remise en place du caniveau impasse des pommiers. En effet, lors des travaux de construction de la route, le caniveau mal positionné par la société EIFFAGE devait être repris. Monsieur le Maire a contacté à plusieurs reprises l'entreprise mais aucuns travaux n'ont été effectués.

-Madame Sylvie LEFEVRE informe que la route du Carrefour au Diable est très détériorée et qu'il est nécessaire de faire quelque chose. Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la sécurisation de la RN13 (fermeture de l'accès à la RN13), il est prévu de recalibrer cette voie d'où la non-réalisation de travaux. Vu le retard pris sur ce dossier les points les plus endommagés seront repris

-Monsieur Le Maire informe que suite aux travaux faits l'année dernière au Val Sinot, il n'y a eu aucune inondation depuis, les habitants ont tous remercié la commune.

-Monsieur Roland PINCHON demande si une date pour la journée de citoyenneté est retenue.

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain conseil municipal : lundi 23 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la s

SEANCE DU 23 JUIN 2025

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Mmes LEFEVRE Sylvie, LETERRIER Sophie Adjoints ;

MM. GUERIN Stéphane, AMBROIS Christophe, LIGNY Franck-Edouard, CLOT Serge ; Mmes ROTROU Delphine, BRUNEAU de la Salle Mireille, SIMON Bérangère, MERMET-BIJON Nathalie, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

M. PAIN Frédéric donne pouvoir à M. AMBROIS Christophe,

M. PINCHON Roland donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025 à l'unanimité

DCM 2025-26 : VALIDATION PROJET CRECHE BRICQUEBEC

Au 1er janvier 2019, l'Agglomération du Cotentin a restitué aux communes plusieurs compétences facultatives dont la « petite enfance ». Depuis, la gestion de cette compétence, se poursuit de manière collective, via une convention de service commun, à l'échelle des 19 communes du Cœur du Cotentin.

La crèche les « Bou'd'chou » située à Bricquebec-En-Cotentin au 45, place des Buttes est ainsi intégrée au service commun et gérée par un marché de prestation de services dont l'association Familles Rurales est actuellement titulaire. Le bâtiment est quant à lui propriété de l'Agglomération et mis à disposition du service commun.

Ce bâtiment, qui accueille ce service depuis 1989, date des années 50. Mise à part la réalisation d'une extension en 2008 et le remplacement des vitrages du hall d'entrée et du bureau de direction

en 2016, aucune rénovation importante n'a été réalisée depuis son ouverture. Le bâtiment se retrouve confronté à diverses problématiques :

- Energie : Certaines huisseries du RDC, datant de 1991 ne manœuvrent plus correctement. Le bâtiment présente également des déperditions énergétiques, des dysfonctionnements au niveau du chauffage et de la ventilation. Il en résulte un inconfort constant avec des pics de chaleur ou l'impossibilité d'obtenir une température suffisante ;
- Accessibilité : un diagnostic accessibilité a été réalisé en Janvier 2020 et a révélé 7 non conformités : rampe, marches, largeur de porte... Les préconisations pour lever certains de ces obstacles portent sur une réorganisation fonctionnelle avec le déplacement de l'interphone à l'arrière du bâtiment ;
- Limites organisationnelles : la configuration du bâtiment limite l'optimisation du taux d'occupation... alors que le nombre de places d'accueil est en tension sur le territoire.
- Enfin, l'arrêté du 31 août 2021 fixant les exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant prévoit des évolutions auxquelles le bâtiment devra répondre au 1^{er} janvier 2026.

Conscients des problématiques importantes du bâtiment, les élus du service commun ont souhaité mener une réflexion pour la réhabilitation du site. Un assistant à Maitrise d'ouvrage a été recruté en juillet 2023 afin d'étudier différents scénarios, allant de la réhabilitation à la construction d'un nouvel équipement ayant une capacité de 30 places (au lieu des 27 actuelles).

Suite au diagnostic, les différents scénarios ont pu être définis, chiffrés et débattus. Le choix de la commission de territoire porte sur la construction d'un équipement neuf de 513 m², à proximité des écoles. L'équipement sera ainsi en proximité du cœur de bourg et proche du futur équipement « Le jardin » qui regroupera la médiathèque, une salle polyculturelle, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents, l'Espace de Vie Sociale et des permanences sociales. Cette localisation idéale facilitera le parcours des familles et favorisera les projets partenariaux.

Modalités de mise en œuvre :

Le plan de financement est envisagé comme ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel	
"construction d'une nouvelle crèche à Bricquebec-En-Cotentin"	
Coût TTC	2 391 712 €
Coût HT opération	1 992 770 €
Aide CAF	378 000 €
DETR/fonds verts (20%)	398 554 €
Conseil Départemental	401 659 €
Fond de concours	325 823 €
Reste à charge HT	488 734 €
Reste à charge TTC	887 676 €

Le coût du futur équipement est estimé à 2 391 712 € TTC. Cette estimation intègre des aléas à hauteur de 5 % ainsi que des provisions pour actualisation/révision de 5 % par an sur la durée prévisionnelle du projet (3 ans).

La participation des différents financeurs est quant à elle estimée à 1 504 036 €. Il est précisé que les financeurs n'ont pas tous la même logique d'intervention. Ainsi, en fonction du financeur, il reviendra soit à la commune compétente (Bricquebec-En-Cotentin), soit à la structure gestionnaire (l'Agglomération pour le compte du service commun) de solliciter les subventions. Le cas échéant, la commune percevra les subventions concernées et les reversera au service commun qui supportera le coût projet.

En parallèle, la ville de Bricquebec-En-Cotentin s'engage à intégrer une participation supplémentaire de 100 000 € (vente ou utilisation de l'actuel bâtiment). La commune cédera également, à l'euro symbolique, le terrain d'implantation, une fois le bâtiment actuel (logements) démoli par ses soins d'ici la rentrée 2026.

Une fois le FCTVA récupéré, le reste à charge pour le service sera financé de la manière suivante : La mobilisation partielle de l'excédent du budget du service commun. En effet, lors du transfert de la compétence petite enfance en 2019, la CLECT a déterminé le montant d'attributions de compensation correspondant aux coûts de fonctionnement et de renouvellement des bâtiments liés à cette compétence. Cette attribution de compensation est versée chaque année par l'Agglomération aux communes, qui la reversent ensuite au service commun pour la gestion du service. Ainsi, depuis 2019, 20 193 € sont versés chaque année au service commun pour le renouvellement du bâtiment de la crèche. Ce cumul de 121 158 € sera dédié au projet. Une part de l'excédent restant (sous réalisation de certaines actions, versement annuel par les communes de 20% (voir page suivante)

- de leur DSC) sera également affectée au projet pour atteindre une mobilisation globale de 400 000 euros.
- le reste à charge complémentaire, sera soldé progressivement, grâce à l'attribution de compensation reçue chaque année pour le renouvellement du bâtiment de la crèche des « Bou'd'chou ».

Ainsi, aucun appel à participation supplémentaire ne sera fait auprès des communes pour le financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la construction d'un nouveau bâtiment pour la crèche les « Bou'd'chou »

VALIDE le coût prévisionnel du projet ainsi que les modalités de financement par le service commun.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier.

DCM 2025-27 : CONVENTION REVERSEMENT SUBVENTIONS HISTORIQUES

En 2019, suite à la restitution de quelques compétences de la Communauté d'Agglomération du Cotentin vers les communes du pôle de proximité du Cœur du Cotentin, ces dernières ont choisi de poursuivre la gestion collective de ces compétences via le service commun, porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le service commun ne pouvant légalement gérer les subventions historiquement versées sur Cœur Cotentin, la décision d'octroi relevant uniquement des communes, une convention assurait la poursuite de la dynamique de ces subventions par les communes d'implantation, comme suit :

Association concernée	Commune d'implantation	Montant historique
L'association des concerts en Valognais	Valognes	8 322 €
Imagine production pour l'organisation du Festival « Réveillez les chouettes »	Saussemesnil	5 000 €
L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Valognes	Valognes	5 000 €
L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Bricquebec-en-Cotentin	Bricquebec-en-Cotentin	6 000 €
L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Clos Normand	Bricquebec-en-Cotentin	5 000 €

Cette convention devenue caduque au 31 décembre 2023, il est proposé de la renouveler en faisant évoluer certaines modalités. Ainsi, plutôt que de procéder à une ventilation du montant de la subvention, entre les communes, en cas de non réalisation de l'évènement ou de dissolution de l'association, il est envisagé que la somme soit versée au service commun qui aura en charge l'organisation d'une action culturelle, dans le cadre par exemple, du réseau lecture.

Ce principe ayant été validé par la commission de territoire du service commun le 24 avril 2025, chaque commune est invitée à délibérer sur ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la convention de reversement des subventions historiques,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement au versement des subventions historiques

DCM 2025-28 : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour surveillance et aide des enfants à la cantine, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi permanent au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux sur les 3 grades à 5 h hebdomadaire pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE La création d'un emploi permanent sur le cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à 5 h à compter du 1^{er} septembre 2025. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. S'il ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois, en adoptant la création d'emploi ainsi proposée

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} septembre 2025.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

DCM 2025-29 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au changement de compteur électrique du terrain communal, il a été nécessaire d'acheter des adaptateurs de branchement. Monsieur le Maire a réglé 31.81 € à l'entreprise REXEL et 12.90 € à Leroy Merlin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour procéder au remboursement de l'achat de 2 adaptateurs à

Monsieur MOUCHEL Jean-Marie pour un montant de 44.71€ TTC. .

DCM 2025-30 : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR DIAGNOSTIC DE LA CHAPELLE

Deux candidatures ont été reçues lors de la consultation diagnostic chapelle lancé le 21 octobre 2024. Après avoir examiné attentivement les offres des candidats, la candidature de l'atelier d'architecture OBLO a été retenue. En effet, l'autre candidature comportait une absence de réponse chiffrée sur la partie hydrologie et végétalisation.

Après négociation, le cabinet OBLO a établi un devis de 13 320 € H.T pour effectuer le diagnostic architectural, patrimonial et hydrologique de la Chapelle Notre-Dame de Gloire.

Considérant que l'offre présentée par l'atelier d'architecture OBLO, 139 Rue Anatole France 93130 Noisy-Le-Sec, apparaît la plus pertinente tant sur le plan technique que financier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- De retenir l'agence d'architecture OBLO pour le projet de diagnostic de la chapelle Notre-Dame-de-Gloire pour un montant de 13 320.00 € H.T soit 15 984.00 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat avec le cabinet OBLO, conformément aux termes de son offre et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- De prévoir au budget les crédits nécessaires au financement des honoraires du maître d'œuvre, tels que définis dans le contrat.

DCM 2025-31 : AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTIONS : DIAGNOSTIC CHAPELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de diagnostic de la chapelle, une demande de subvention à la communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) « fond de concours » et une demande de subvention auprès du département, sont possibles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transmettre à la CAC et au département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fond de concours de la CAC et de la sauvegarde du patrimoine immobilier du Département et de signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une dérogation pour le diagnostic de la chapelle auprès de la CAC et du département.

ETUDE DE DEVIS

DCM 2025-32 : DEVIS SAMSIC

M. Le Maire présente un devis de SAMSIC Propreté pour le nettoyage annuel des sols du groupe scolaire et de la cantine pour un montant de 1 375.50 € H.T. Monsieur Le Maire rappelle qu'un contrat avec l'ESAT pour l'entretien des vitres du groupe scolaire pendant la période estivale est en cours pour un montant de 471.90 € H.T.

Un devis a été établi auprès de l'entreprise NETPLUS. Ce devis comprenant les 2 prestations : nettoyage des sols et des vitres pour un montant de 1 872.34 € H.T.

Le contrat avec l'ESAT étant toujours en cours et le coût global étant sensiblement le même, Monsieur le Maire propose de valider le devis de SAMSIC pour un montant de 1 375.50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SAMSIC Propreté à Valognes pour un montant de 1 375.50 € H.T

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise SAMSIC Propreté à Valognes.

DCM 2025-33 : DEVIS SELCA

M. Le Maire présente un devis de l'entreprise SELCA pour les interventions sur les installations électriques sur la commune.

L'entreprise SELCA propose un tarif horaire de 56 € H.T., un délai d'intervention de 72 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SELCA de Beaumont Hague pour un montant de 56 € H.T de taux horaire

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise SELCA à Beaumont-Hague.

DCM 2025-34 : DEVIS BIARD ROY

Les aiguilles du cadran de l'église ne tournaient plus. Après l'intervention de l'entreprise Biard Roy, cela fonctionne à nouveau. Mais le récepteur qui entraîne les aiguilles du cadran extérieur est vétuste et donne des signes de faiblesse.

L'entreprise BIARD- Roy a donc établi un devis de remplacement de ce récepteur qui s'élève à 847 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Biard-Roy pour un montant de 847 € H.T soit 1 016.40 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise Biard-Roy.

DCM 2025-35 : DEVIS THERMICLIM

Un module de chauffage est défectueux au niveau de la partie CP/ GS / CE et Bureau de la directrice du groupe scolaire. L'entreprise THERMICLIM a établi un devis pour le remplacement de ce module qui s'élève à 690 .00 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise THERMICLIM pour un montant de 690 € H.T soit 828 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise Thermiclim.

DCM 2025-36: DEVIS TEDDY LECLERC

La Route du Carrefour au Diable est dégradée. L'entreprise Teddy Leclerc a établi un devis pour une longueur de 128 ml avec sciage route, terrassement, remblaiement et enrobé à chaud pour un montant de 7 867.60 € H.T

Monsieur Le Maire informe qu'un projet de passage GRDF est prévu sur cette route ce qui risque de détériorer la route. Les travaux seront réalisés en prenant compte de cette information.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Teddy Leclerc pour un montant de 7 897.60 € H.T soit 8 687.36 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise Teddy Leclerc.

INFORMATIONS

-Monsieur Le Maire tient à féliciter les associations pour leurs manifestations : L'association de sauvegarde du patrimoine a organisé une soirée retraite aux flambeaux avec Le Chœur des Villages ainsi que les Sacrebleu. Cette soirée a rencontré un vif succès et a été très appréciée.

-L'association des parents d'élève (APE) a organisé la Rando des p'tits souliers qui a également été très appréciée notamment avec la rando gourmande à l'initiative de Franck-Edouard Ligny.

-La course cycliste La brionne organisée par La Bricyclette a également attiré beaucoup de licenciés notamment grâce au challenge avec la course de Theurthéville Hague qui a attiré plus de coureurs régionnaux.

-Monsieur le Maire tient à féliciter Yoann Lecauchois, traileur de Saint-Joseph, pour sa performance au trail de Haute Provence (trail de 168 km). Yoann Lecauchois a remporté la première place.

-Monsieur le Maire tient à remercier Brigitte Levavasseur pour l'organisation de la fête de la musique le 21 juin. Cette manifestation a conquis une centaine de personnes.

-Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion de commission concernant la MAM a eu lieu avec les assistantes maternelles. Cette réunion a été très productive. Les assistantes maternelles vont créer une nouvelle association et ont refait un nouveau projet en valorisant la proximité du groupe scolaire, le commerce et le city park.

-L'évaluation financière du bâtiment qui accueille la bibliothèque a été effectuée par le cabinet de notaires Espié-Dubost pour une estimation de 100 000 € et par le cabinet Côté particulier pour une estimation de 110 000 €.

-Monsieur le Maire informe que le cabinet de Géomètre Drouet est intervenu sur les parcelles de la Chasse Giroit. Les riverains ont été invités. Deux parcelles de 600 m2 sont prévues. Les tests de perméabilité sont en cours.

-Christophe Ambrois informe qu'il a des problèmes de distribution de courrier par La Poste. Malgré les changements d'adressage effectués, le facteur renvoie systématiquement tout courrier non conforme. Monsieur le Maire souligne que le courrier de la mairie subit le même sort et qu'il s'est déplacé à La Poste de Valognes pour demander une souplesse dans la distribution. Malgré tout, certains habitants n'ont toujours pas posé leur nouveau numéro ce qui peut poser problème en cas d'intervention des secours. Un rappel sera effectué dans le prochain bulletin municipal.

-Monsieur Franck-Edouard Ligny demande si la vente d'un terrain près de Charly Picot est en cours. Il lui a été rapporté qu'une construction serait envisagée. Monsieur le Maire répond négativement.

-Madame Delphine Rotrou demande si les meubles que Sandrine Hairon a demandés pour la garderie sont commandés. Monsieur le Maire signale que la garderie est déjà bien fournie en meubles et ne souhaite pas en mettre davantage. Un meuble de séparation pourrait néanmoins être acheté.

-Madame Delphine Rotrou demande où en est la fibre sur la commune. Monsieur Le Maire informe que certains habitants sont déjà raccordés mais certains secteurs notamment La Fresnée posent quelques soucis techniques.

PROCHAINES REUNIONS

Prochain conseil municipal : lundi 21 juillet à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.

INFORMATIONS

➤ **OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

- **LUNDI** de 13h30 à 16h30
- **MERCREDI** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00
- **VENDREDI** de 13h30 à 16h30

Une permanence téléphonique est également assurée :

Le lundi matin
Le mardi toute la journée
Le jeudi toute la journée
Le vendredi matin



Email : mairie-st-joseph@wanadoo.fr

Tel : 02.33.40.07.09

Trois outils de communications sont à votre disposition pour vous tenir au courant des dernières actualités, des informations concernant directement la commune et celles utiles à tous.



Site internet : saint-joseph-encotentin.fr

 **Facebook**

 **Instagram**

LIRE COEUR

➤ **BIBLIOTHEQUE**

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CŒUR COTENTIN

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3, le bourg 50700 SAINT-JOSEPH – Tél. 02 33 95 07 34

Mail : biblio-st-joseph@orange.fr

Portail en ligne : www.bibliotheques.coeur-cotentin.fr





Dans les bibliothèques du territoire

Des ressources pour tous

117572 documents disponibles : livres, DVD, CD, livres-audio

Consultation sur place libre et gratuite

Vous voulez emprunter des documents ?

Carte d'adhérent unique

Elle est valable dans les 8 bibliothèques du réseau

Abonnement annuel :

Adulte : 8€

- de 18 ans : gratuit

Etudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux : 4€

➤ **ACTUALITES DE LA COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION**



UN NOUVEAU SCHEMA DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TRES AMBITIEUX

L'enseignement supérieur et la recherche constituent une priorité pour la Communauté d'agglomération du Cotentin. Dès 2019, la collectivité s'est dotée d'un Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche (SLESR), suite à un travail de concertation approfondi avec les acteurs du territoire.

A travers un second schéma, la Communauté d'agglomération du Cotentin réaffirme et renforce son ambition en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Son objectif est d'atteindre 5 000 étudiants d'ici 2035, en accueillant de nouvelles formations, en améliorant l'attractivité du campus et en développant de nouveaux sites d'implantation.

Ce nouveau schéma marque ainsi une nouvelle étape dans le renforcement des capacités du Cotentin à former aux métiers de demain et incarne une volonté forte : faire du Cotentin une destination universitaire attractive et reconnue pour la capacité de son Pôle d'excellence des métiers de la mer et de l'énergie à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain des grandes industries du territoire.

➤ **ADRESSAGE**

Si vous n'avez pas encore posé votre nouveau
numéro suite au changement d'adressage,

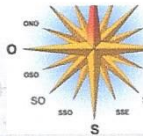
PENSEZ-Y !!!

Cela poserait problème aux services d'urgence et les
services postaux se plaignent

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION !

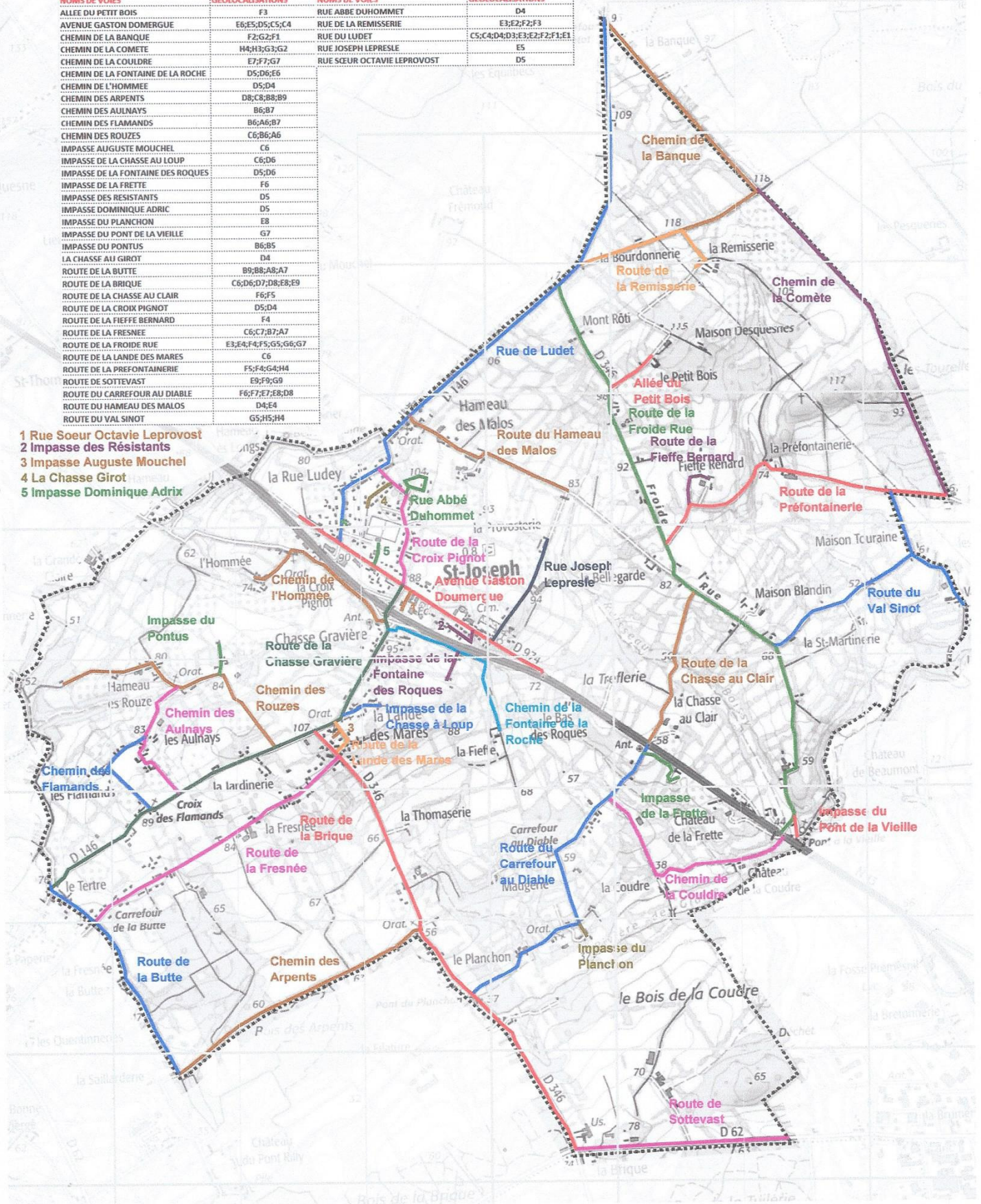


SAINT-JOSEPH



NOMS DE VOIES	GEOLOCALISATIONS	NOMS DE VOIES	GEOLOCALISATIONS
ALLÉE DU PETIT BOIS	F3	RUE ABBÉ DUHOMMET	D4
AVENUE GASTON DOMERGUE	E6;E5;D5;C5;C4	RUE DE LA REMISSERIE	E3;E2;F2;F3
CHEMIN DE LA BANQUE	F2;G2;F1	RUE DU LUDET	C5;C4;D4;D3;E3;E2;F2;F1;E1
CHEMIN DE LA COMÈTE	H4;H3;G3;G2	RUE JOSEPH LEPRESLE	E5
CHEMIN DE LA COULDRÉ	E7;F7;G7	RUE SŒUR OCTAVIE LEPROVOST	D5
CHEMIN DE LA FONTAINE DE LA ROCHE	D5;D6;E6		
CHEMIN DE L'HOMMÉE	D5;D4		
CHEMIN DES ARPENTS	D8;C8;B8;B9		
CHEMIN DES AULNAYS	B6;B7		
CHEMIN DES FLAMANDS	B6;A6;B7		
CHEMIN DES ROUZES	C6;B6;A6		
IMPASSE AUGUSTE MOUCHEL	C6		
IMPASSE DE LA CHASSE AU LOUP	C6;D6		
IMPASSE DE LA FONTAINE DES ROQUES	D5;D6		
IMPASSE DE LA FRETTE	F6		
IMPASSE DES RÉSISTANTS	D5		
IMPASSE DOMINIQUE ADRIX	D5		
IMPASSE DU PLANCHON	E8		
IMPASSE DU PONT DE LA VIEILLE	G7		
IMPASSE DU PONTUS	B6;B5		
LA CHASSE AU GIROT	D4		
ROUTE DE LA BUTTE	B9;B8;A8;A7		
ROUTE DE LA BRIQUE	C6;D6;D7;D8;E8;E9		
ROUTE DE LA CHASSE AU CLAIR	F6;F5		
ROUTE DE LA CROIX PIGNOT	D5;D4		
ROUTE DE LA FIEFFE BERNARD	F4		
ROUTE DE LA FRESNÉE	C6;C7;B7;A7		
ROUTE DE LA FROIDE RUE	E3;E4;F4;F5;G5;G6;G7		
ROUTE DE LA LANDE DES MARES	C6		
ROUTE DE LA PREFONTAINERIE	F5;F4;G4;H4		
ROUTE DE SOTTEVAST	E9;F9;G9		
ROUTE DU CARREFOUR AU DIABLE	F6;F7;E7;E8;D8		
ROUTE DU HAMEAU DES MALOS	D4;E4		
ROUTE DU VAL SINOT	G5;H5;H4		

- 1 Rue Sœur Octavie Leprovost
- 2 Impasse des Résistants
- 3 Impasse Auguste Mouchel
- 4 La Chasse Girot
- 5 Impasse Dominique Adrix



➤ **ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JOSEPH**



The poster is for the Gym St Joseph association, located in Saint-Joseph - 50700. It features a pink and yellow color scheme. At the top left is the EPGV logo. The main title is 'FAITES DE LA GYM !!!' in large, bold letters. Below it, it says 'A partir du 9 septembre 2025' and 'Cette année 2 sessions par semaine'. A photo of Inès, the coach, is on the right. The poster is divided into two columns: 'MARDI: GYM VOLONTAIRE' and 'JEUDI: PILATE'. The 'MARDI' section includes illustrations of people doing exercises and lists 'RENFORCEMENT MUSCULAIRE', 'EQUILIBRE', and 'CIRCUIT TRAINING'. The 'JEUDI' section includes a photo of a Pilates class and lists 'POSTURE', 'SOULAGEMENT DES DOULEURS DU DOS ET DES ARTICULATIONS'. At the bottom, it provides contact information for Valérie Lepetit (06.07.77.65.58) and the location (Rdv à la salle des sports, 33 bis le Bourg).

Saint-Joseph - 50700

FAITES DE LA GYM !!!

A partir du 9 septembre 2025

Cette année 2 sessions par semaine

Inès, éducatrice sportive diplômée

MARDI: GYM VOLONTAIRE

RENFORCEMENT MUSCULAIRE
EQUILIBRE
CIRCUIT TRAINING

JEUDI: PILATE

POSTURE
SOULAGEMENT DES DOULEURS DU DOS ET DES ARTICULATIONS

CONTACT : VALÉRIE LEPETIT
06.07.77.65.58

les mardis et jeudis
20h - 21h
2 séances de découverte
offertes

Rdv à la salle des sports
33 bis le Bourg



on recommence en septembre, le
MARDI 9 SEPTEMBRE 2025 à 20h

Pour rappel : les Mardis de 20-21h la
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
Les Jeudis de 20-21h le PILATES

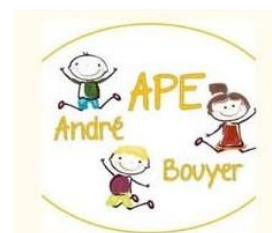
Inès, notre coach professionnel,
continue de nous accompagner avec des
cours complets dans l'effort mais surtout
dans la bonne humeur.

La cotisation annuelle : (cotisation/
licence/ assurance) est de **115€ pour les
adultes et 75€ pour les adolescents.**

Pour tous renseignements :
Valérie Lepetit 06.07.77.65.58 ou sur
facebook @associationgymstjo

➤ **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

MÉRCI



L'APE remercie à nouveau tous les bénévoles présents lors de ces
événements et sans lesquels rien ne serait possible.

Prochain événement : le vide-grenier le dimanche 21 septembre 2025.

L'APE souhaite un bel été à tous et vous retrouve à la rentrée !



VIE DE LA COMMUNE

AVRIL 2025

➤ CLUB DES TOUJOURS JEUNES

DEJEUNER SPECTACLE AU TAMBOUR

Le dimanche 6 avril, par un beau soleil, les adhérents sont partis en bus de Saint-Joseph à Saint-Vaast la Hougue, pour assister au déjeuner- spectacle au Tambour. Après un bon repas, chants et danses ont animé cet après-midi qui s'est déroulé dans une ambiance conviviale.



REUNION MENSUELLE

Comme chaque mois, une soixantaine d'adhérents se sont réunis pour jouer aux cartes ou aux jeux de société, discuter, ou aller marcher.

L'après-midi s'est terminée comme à son habitude par fêter les anniversaires de J-P et de Hubert et déguster le traditionnel goûter.



➤ LE CHŒUR DES VILLAGES

Le 1^{er} Avril La Flûte enchantée de Mozart était présentée au CGR : une merveille de mise en scène, un vrai conte plein d'humour et de profondeur.

MAI 2025

➤ LE CLUB DES TOUJOURS JEUNES

REUNION MENSUELLE

Toujours aussi nombreux, les adhérents se sont réunis pour leurs activités habituelles, le plaisir de se revoir et fêter les anniversaires qui étaient nombreux ce mois-ci.





➤ **LE CHŒUR DES VILLAGES**

Le 8 Mai, nous avons chanté Le Chant des Partisans au monument aux morts au cours d'une cérémonie très émouvante.

Le 10, nous sommes allés au Théâtre des Miroirs assister à un cabaret 1900 bien agréable.

Le 12 Mai, c'était un beau Salon de Musique au Trident : Diana Soh et quatre chanteuses a cappella.

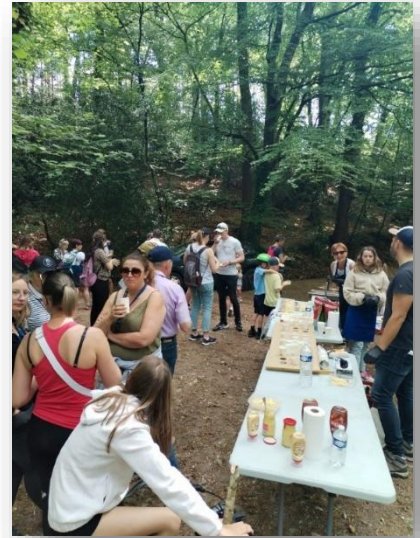
Le 16 Mai, lors de la Fête pour le patrimoine de Saint-Joseph, le chœur a accueilli à la chapelle Notre Dame de Gloire les marcheurs de la retraite aux flambeaux avec quelques chants retraçant l'histoire de la commune. Ils semblent avoir été très appréciés.

Le 17, nous avons animé un mariage à Brix.

Le 22, quelques-uns sont allés voir au CGR Ballet to Broadway.

➤ **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

La traditionnelle randonnée des P'tits Souliers s'est déroulée cette année le dimanche 18 mai avec une grande nouveauté : la randonnée gourmande qui a eu beaucoup de succès. Les marcheurs ont pu déguster des produits locaux tout au long de leur balade. Une belle journée sous le soleil pour les marcheurs et les traileurs qui ont apprécié les parcours et l'organisation.



JUIN 2025

➤ **ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JOSEPH**

Nous avons clôturé notre saison avec plus de 50 adhérents.

Un record !!!

Les 2 dernières séances ont permis à plusieurs personnes de venir découvrir notre groupe

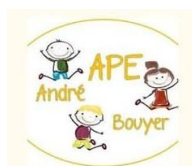


➤ **LE CHŒUR DES VILLAGES**



Le mois de Juin a été consacré à la préparation d'une messe médiévale pour la plongée dans le Moyen-âge qu'offre Cerisy-la-Forêt durant deux jours le 2ème week-end de Juillet.

➤ **FETE DE L'ECOLE**



La fête de l'école a eu lieu le samedi 28 juin. Les enfants de la maternelle jusqu'au CM2 ont offert un joli spectacle. Au programme : danses, chants, théâtre et gymnastique rythmique. Un bel investissement de la part tous les élèves et de L'équipe éducative ! La journée s'est poursuivie avec un sandwich saucisse pour ceux qui avait réservé leur repas. Puis les jeux de la kermesse ont été pris d'assaut par les enfants, mais il y avait aussi cette année un stand maquillage et bar à ongles qui leur a également beaucoup plu. Les jeux famill'ympiques ont fait leur grand retour avec une ambiance toujours aussi festive.



➤ LE CLUB DES TOUJOURS JEUNES



PROMENADE SUR L'ORNE

Le lundi 2 juin, les adhérents se sont rendus en bus au Val d'Orne. On leur a offert au choix un café ou café au lait ou thé accompagné d'un petit pain aux raisins et d'un petit pain au chocolat.

Le midi, ils ont pris le bateau sur lequel on leur a servi un excellent repas qu'ils ont dégusté en navigant sur l'Orne. Quelle belle journée ensoleillée et quel plaisir de voguer sur l'Orne! Bon repas, bonne ambiance. Bref, une journée bien sympathique !

REUNION MENSUELLE

On se retrouve le mardi du club pour un repas froid, en présence, très appréciée de Mr le Maire et de son épouse.

Les tables sont bien décorées par Marie-France et Sylvie.

Au menu : cornet de jambon macédoine et crudités, tranche de porc, poulet, chips, salade, fromage, part de flan, éclair au chocolat, café.

L'apéritif, du crémant a été offert avec la participation de Georges Lecesne et du nouveau président des anciens combattants Clément Leflamand, le rosé avec la participation de J P. Les petits fours ont été offerts par Roseline Milon, Cécile Francin et Jacqueline Bellée. N'avez-vous pas l'impression qu'il règne une bonne ambiance au club des Toujours Jeunes.

On voyait dans la salle une dame aller de table en table pour vendre des billets de tombola. Tout le monde la connaît, c'est Josiane Mouchel qui consacre beaucoup de temps à préparer une belle tombola qui fait des heureux gagnants.

Merci à Danièle Lequertier, Marie-Claire, Marie Lou, Noël pour leurs chansons et à Bèbert pour sa musique.



ANNIVERSAIRES

Les anniversaires, nombreux ce mois -ci, ont été fêtés :
Mr le Maire, Georges Lecesne, Cécile Francin, Geneviève Picot, Roseline Milon,
Marise, Paulette Briard, Cécile Equilbec

N'oublions pas ceux qui travaillent dans l'ombre à mettre les tables, les nappes, balayer, laver le sol.



DEUILS

Au cours des six premiers mois de l'année 2025, le club a perdu quatre de ces membres :
Cécile RIBET, Christian LANORE, Jean LEFLAMAND, Geneviève DUCULTY (Amie de Gérard LEVEQUE)

Le Président, les membres du bureau et du conseil d'administration, ainsi que tous les membres du club présentent à leurs familles leurs très sincères condoléances.

Le vendredi 4 juillet sonnait la fin de l'année scolaire avec son lot d'émotions...
L'APE a offert à chaque futur collégien une calculatrice. Nous leur souhaitons bonne continuation pour cette nouvelle étape de leur scolarité.

La municipalité a donné les traditionnels dictionnaires à chaque CM2. Et la maîtresse a accompagné ces cadeaux d'un livre sur la mythologie.

C'est un moment plein d'émotions où une année, un cycle se termine et de nouvelles aventures s'annonceront en septembre ...

C'est un grand plongeon vers l'inconnu, ça impressionne, ça donne envie aussi ...

Après un bel été rempli d'expériences qui donnent confiance et énergie, ce nouveau départ se passera tout naturellement !



Solutions des jeux du précédent bulletin



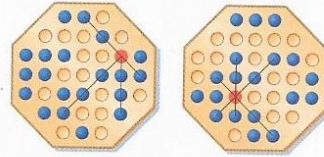
PAGE 48

Training mental

MOTS EN LIGNE

HORIZONTALEMENT : ARGUS - OURSE - PENTE.
VERTICALEMENT : À-COUP - GIRON - SIÈGE.
DIAGONALES : AORTE - SIROP.

SOLITAIRES



LES PALETTEES



CALCULETTES

La rouge fois la bleue = la jaune
divisée par la verte.
 $22 \times 5 = 330 : 3$

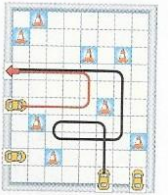
TRIOS DE NOMBRES

$62 = 30 + 32$
 $5 = 1 + 4$
 $9 = 6 + 3$
 $50 = 22 + 28$

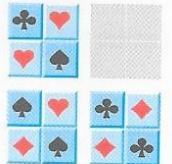
JEU DE L'OIE

La série C.

LE PARCOURS



LES SIGNES



PAGE 6

Mot de trop

V	E	L	A	N	I	S	A										C	A	R	R	O	U	S	E	L
I	M	A	G	E	B	A	I										I	L	E	P	C	U			
D	E	B	E	M	A	I	L										R	E	F	L	E	T	E	X	
E	U	R	O	A	L	P	E										Q	L	O	R	I	O	T		
O	Y	E	P	I	L	L	E	T									U	L	U	L	E	R	C	E	
G	E	N	T	E	T												E	U	X	R	G	X			
G	E	N	R	E	T	H	E										T	S				D	R	O	P
R	U	A	S	E	U	F				D	C	A		M	A	C	H	O	I	R	E	N	O		
A	X	E	P	R	I	M	A	I	R	E		C	U	I	R	E		U	T	B	C	G	S		
A		O	S	E	D		C	L	I	C	H	E		M	A	N	A		E	T	A	L	S		
L	A	P	R	E	D	O	M	E		R	E	E		S	I	C		O	T	I	T	E			
U	R	E	E	G	N		A	L	L	E	R		N	E		R	E	R		P	R				
S	T	U	C		H	O	P		P	N	E	U	E	S	E		M	A	C	R	O	E	P		
H	O	T	T	E	B	A	U		A	R	M	E		A	F	F	I	C	H	E		P	M		
O	R		A	T	T	E	R	R	I	R		I	D	I	A		R	E	N	N	U	I			
W	I	N	C	H		R	A	N	G		R	E	C	E	S	S	I	O	N		T	A	E	V	
	S	O	L	E	N		D	E	N	I	E	R		C	I	T	R	I	N	E		A	R	U	
T	E	M	E	R	I	T	E		E	N	G	E	L		U	R	E		R	O	T	E	N	G	L



À VOUS DE JOUER!



Confirmé

22

1	3				9			4
5	4					2		
		6		4	7		5	3
4					5			
6		2	8		4	1		7
			2					6
2	7		3	5		4		
		5					1	2
3			9				6	5

~ ENIGME ~

Elle est parfois artificielle,
Ou bien encore naturelle.
Mais en l'accomplissant,
On prend des risques importants.

QUI EST-ELLE ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

[illegible]